DÉCLARATION DE RETENUE À LA SOURCE ANNÉE 2019

Attention appelée : La situation est regardée par personne et non par foyer.

1	2	3					4	5	6	7
	NOM ET ADRESSE DES DÉBITEURS, EMPLOYEURS OU CAISSES DE RETRAITES	REVENUS DES ARTISTES ET SPORTIFS (COCHER)		NATURE DES REVENUS SOUMIS À LA RETENUE À LA SOURCE (COCHER)			DURÉE D'ACTIVITÉ OU PÉRIODE CONCERNÉE (ANNÉE, NOMBRE DE MOIS,	MONTANT DES REVENUS IMPOSABLES DÉCLARÉS SUR LA	RÉFACTION DE 40 % SUR CERTAINES PENSIONS(1) (Vous devez déclarer sur votre déclaration	RETENUE À LA SOURCE PRÉLEVÉE PAR VOTRE EMPLOYEUR, CAISSE DE RETRAITE EN FRANCE
		Artistes	Sportifs	Salaires	Pensions	Autres dont gains de levée d'option	SEMAINES, JOURS)	DÉCLARATION 2042	2042 le montant des revenus imposables après réfaction éventuelle)	ENFRANCE
Déclarant 1 : nom et prénom :				Х			année	17661		
							année			
							année			
							année			
									Sous total	
Déclarant 2 : nom et prénom :										
Sous total										
Personne à charge : nom et prénom										
Sous total										
MONTANT TOTAL À REPORTER EN CASE 8 TA DE LA 2042										

⁽¹⁾ Abattement de 40 % sur le montant brut des pensions versées aux résidents de Polynésie Française, Wallis et Futuna, Terres Australes et Antarctiques françaises et Nouvelle Calédonie.